

RAPPORT AU COMITE SYNDICAL

SÉANCE DU 8 MARS 2010

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2010

J'ai l'honneur de vous présenter le projet de budget primitif 2010 qui s'élève ,en recettes et dépenses, à :

	Projet de BP 2010	BP 2009
Fonctionnement	17 197 700,22 €	11 378 397,34 €
Investissement	33 180 860,40 €	45 624 892,73 €

PRELIMINAIRES :

La différence de volume entre les deux sections, de fonctionnement et d'investissement, par rapport à 2009, provient, comme indiqué lors du vote du CA 2009, de la mise en place, à compter de 2010, du système des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiements, et donc l'arrêt des comptes 2009 au CA, sans la reprise, contrairement à ce qui était pratiqué précédemment, des restes à réaliser (RAR) pour les programmes antérieurs d'investissement, avec pour conséquence l'affectation provisoire de la quasi totalité de l'excédent de clôture en excédent de fonctionnement reporté, ce qui majore de ce fait la section de fonctionnement, sans bien évidemment que les dépenses réelles ne progressent d'autant.

Parallèlement, en investissement, l'équilibre du projet de budget primitif 2010 est établi en prenant en compte les seuls crédits de paiement qui devraient être nécessaires pour couvrir les dépenses réelles d'investissement de l'exercice 2010, et non comme auparavant la totalité des RAR qui s'étaleront sur deux voire trois exercices ultérieurs, ce qui explique la diminution en volume de la section d'investissement.

Au-delà de ces aspects techniques, cette nouvelle présentation du budget, qui pour 2010 est un budget de transition, vise à le rendre plus lisible, puisque rapporté aux seules dépenses et recettes de l'exercice, à optimiser nos moyens financiers, permettant de différer notamment le recours à l'emprunt, et, bien évidemment à traduire en termes financiers nos diverses interventions en faveur de nos collectivités adhérentes.

FONCTIONNEMENT : 17 197 700,22 €

Les principaux chapitres de fonctionnement varient comme suit :

DEPENSES	PROJET DE BP 2010	BP 2009
Charges à caractère Général	1 893 500	1 939 600 €
(dont entretien EP)	(1 400 000 €)	(1 450 000 €)
Charges de Personnel	1 232 800	1 170 300 €
Autres charges de Gestion courante	121 735	109 750 €
Reversement de taxes « élec » aux C. Urb.	1 800 000	1 610 000 €
Charges financières (intérêts)	380 000	410 000 €
Virement à la section d'investissement	11 010 209	5 546 000 €

Le document de synthèse annexé au rapport fait apparaître de manière plus détaillée l'évolution des dépenses sur chaque article, en rappelant à titre de comparaison, les crédits ouverts au budget 2009 (BP+DM) et les crédits réellement consommés (CA 2009).

COMMENTAIRES :

- Charges à caractère général :

L'essentiel du crédit concerne les dépenses d'entretien d'éclairage public (1,4 M€) qui doivent assurer :

- le solde des dépenses 2009 : 0,460 M€
- les dépenses prévisionnelles 2010 : 0,940 M€.

- Charges de personnel :

Les crédits ont été majorés pour tenir compte d'une part du recrutement en 2010 d'un Ingénieur territorial, adjoint au DST et en charge du Service EnR/MDE , d'autre part de la prise en charge provisoire d'un agent en disponibilité dans l'attente d'une nouvelle affectation.

- Autres charges de gestion courante :

La majoration tient compte ,en année pleine, des deux vice-présidents supplémentaires élus au Bureau.

- Reversement de taxe « elec » aux communes urbaines :

La majoration est liée à la progression du produit de la taxe syndicale sur l'électricité [+10%Voir recettes].

- Charges financières [intérêts des emprunts] :

Les intérêts des emprunts augmentent (0,308 M€ contre 0,271 M€ en 2009) du fait de la réalisation en 2009 de l'emprunt de 2,450 M€ prévu pour le financement des travaux

« ER » 2008. Toutefois, le crédit global inscrit au BP 2010 diminue dans la mesure où il n'est pas prévu, à ce stade, de réaliser de nouvel emprunt en 2010. Par ailleurs les ICNE (intérêts courus non échus) ne sont intégrés que pour leur valeur résiduelle, la compensation se faisant avec les ICNE de l'exercice précédent.

-Virement à la section d'investissement :

Il est en progression puisqu'il intègre à la fois l'autofinancement prévisionnel de l'exercice 2010 (différence entre les RRF-recettes réelles de fonctionnement- et les DRF-dépenses réelles de fonctionnement) et une partie de l'excédent reporté de 2009.

-Subventions/Participations et Côtisations diverses :

Il vous est proposé, dans le cadre du BP 2010, de reconduire les participations et subventions à divers organismes et plus particulièrement à l'Association « Energies Sans Frontières » (6 100 €), au Fonds de Solidarité Logement (6 100 €), ainsi qu'à l'Amicale du personnel du SDE (42 735 €), outre nos cotisations d'adhésion à la FNCCR, Rhône-Alpes Energie notamment.

RECETTES

Les prévisions de recettes de fonctionnement s'établissent, pour les principales, comme suit, en tenant compte des recettes effectivement réalisées (CA 2009 pour mémoire) :

	Projet de BP 2010	BP 2009	CA 2009
Taxe syndicale s/l'électricité	6 400 000 €	5 800 000 €	6 286 226 €
Redevances des Concessionnaires :			
- ERDF	3 400 000 €	3 370 000 €	3 725 929 €
- GDF	78 000 €	77 000 €	77 000 €
- Divers (Butagaz)	2 000 €	1 000 €	2 941 €
Participations des Collectivités à L'entretien EP	1 094 000 €	834 000 €	833 462 €
Excédent de fonctionnement reporté	6 196 400 €	1 216 397 €	1 216 397 €

COMMENTAIRES :

-Taxes s/l'électricité :

Alors que précédemment, sauf en 2007 (-1,9%), elles connaissent une progression moyenne de l'ordre de 3 à 4%, celle-ci est en 2009 d'environ 10%. Seule une évolution des consommations du même ordre devrait confirmer cette progression (CRAC 2009 attendu), le calcul de la taxe étant basé sur les facturations d'électricité.

Le produit attendu des taxes 2010 (6,4 M€) a été ajusté en conséquence.

-Participations des collectivités à l'entretien « EP » :

La révision des tarifs (Comité Syndical du 21/12/2009), alliée à un recensement plus exhaustif du nombre et type de lampes à entretenir, entraînent une progression des recettes attendues (1,094 M€) plus en rapport avec le coût réel du Service.

-Redevances de concessions(ERDF pour la principale) :

La redevance de concession d'ERDF a bénéficié en cours d'année 2009 de la « prime à la départementalisation » (+ 300 000€), versée à partir de la mi-2009 à tous les SDE déjà départementalisés.

Selon la FNCCR, le SDE bénéficiera de cette prime pendant toute la durée restante du contrat de concession (2023).

Elle a donc été intégrée dès le BP 2010 à la redevance de concession (3,4 M€), en retrait toutefois par rapport aux sommes réellement perçues en 2009 pour deux raisons :

- la diminution au titre de l'année de référence (N-2= 2008) des dépenses d'éclairage public prises en considération pour le calcul,
- le transfert en recettes d'investissement d'une partie du produit au titre de la PCT (Part Couverte par le Tarif) (0,150 M€) venant corrélativement en diminution dans le calcul de la redevance.

-Excédent de Fonctionnement reporté :

Pour les raisons exposées en préambule, et lors du vote du CA 2009, hormis la couverture du déficit d'investissement (692 221€), l'essentiel de l'excédent de clôture de 2009

(6 888 621€ - 692 221€) soit 6 196 400€ est repris dès le BP 2010 en section de fonctionnement, pour être affecté à l'équilibre de la section d'investissement.

INVESTISSEMENT : 33 180 860 ,40 €

Le projet de BP 2010, pour les raisons exposées ci-avant, ne reprend pas la totalité des dépenses et recettes des programmes antérieurs + celles de l'exercice donné 2010, mais se base sur la mise en place, pour son équilibre, du système des AP et CP retenu lors du Comité Syndical du 21/12/2009, et dont je rappelle le principe (art L 2311-3 du CGCT) :

-les AP constituent la limite des enveloppes annuelles pouvant être engagées pour les investissements de l'exercice donné,

-les CP constituant les crédits prévus au budget pour les dépenses devant être mandatées (payées) au cours de l'exercice, qu'il s'agisse de dépenses concernant les programmes antérieurs ou celles des nouveaux programmes de l'exercice en cours, l'équilibre réel du budget se faisant sur la base des Crédits de Paiement ouverts au budget et non sur les AP.

De ce fait, le budget d'investissement 2010 se trouve en réduction, en volume, par rapport à celui de l'exercice précédent, tant en recettes qu'en dépenses, soit :

PROJET DE BP 2010	BP 2009 (avec les reports)
33 180 860,40 €	45 624 892,73 €

DEPENSES

Elles évoluent dans les grandes masses comme suit, en intégrant désormais le « distinguo » AP/CP :

	<u>PROJET</u>	<u>DE BP 2010</u>	<u>BP 2009</u>
	A P	C P	
Remboursement Capital des emprunts	/	850 000	682 000
Subv° EP Dont Prog nouveau « rénovat° EP	2 500 000 dont (800 000)	3 000 000	2 000 000 (2010) + 1 340 000 (rattrapage) + 2 042 002 (reports)
Subv° traditionnelles EP (EXT°.MODERN°)	(1 700 000)		
Subv° TELECOM	600 000	600 000	600 000+200 000 + 625 950 (rep)
Etudes/Matériel/ Travaux/Véhicules	/	293 000	332 227
Travaux « ER » -Prog 2010-2012	<u>21 600 000</u> dont : 14 000 000	<u>18 700 000</u> dont : 4 285 000	<u>14 000 000</u>
-Prog « Reprise » 2010-Ante	7 600 000	5 000 000	
-Prog ER 06/09	/	9 015 000	+ 15 181 454 (reports)
-Prog ER 03/05	/	400 000	+ 661 450 (reports)
Avances sur travaux ER	/	500 000	/
Chaufferies bois	/	1 495 248	1 971 000
Opér° Coordin°	/	3 720 391	984 160

COMMENTAIRES :

- Remboursement du capital des emprunts :
Il intègre le remboursement du capital de l'emprunt de 2,450 M€ réalisé en 2009 (programme 2008).
- Subventions « EP » :
À côté du programme traditionnel (modernisation et extensions EP - Équipements sportifs) doté d'une enveloppe de 1,7 M€, il vous est proposé la mise en place d'un nouveau programme d'aide aux collectivités pour le

remplacement des sources lumineuses qui sont appelées à disparaître (lampes incandescentes) du fait des normes européennes et de doter ce programme d'une enveloppe spécifique de 800 000€

Les crédits de paiements, pour les subventions attribuées, ont été prévus à hauteur de 3 M€, sans distinction de programme, mais l'enveloppe étant répartie, pour des raisons comptables entre les versements aux communes (cpte 204148) et ceux aux groupements (cpte 204158).

- Subventions « TELECOM » :

Il vous est proposé, à la fois en AP et CP, d'ouvrir des crédits à hauteur de 600 000€.

- Etudes/Matériel/Travaux/Véhicules :

Les crédits prévus au projet de BP (293 000€) ont notamment pour objet :

- l'étude sur l'organisation informatique du SDE,
- la poursuite de l'évolution de la comptabilité vers la dématérialisation (PESV2),
- la mise en place du nouveau logiciel de dépannage pour l'entretien de l'éclairage public,
- la révision du système chauffage/climatisation du SDE et la réfection de l'éclairage extérieur.

- Travaux d'électrification rurale :

En « AP », il vous est proposé d'ouvrir, au titre du programme 2010 des travaux, une enveloppe de 14 M€, soit de même hauteur que les années précédentes. L'accent devra être mis, comme en 2009, sur les besoins de renforcement de réseaux.

Par ailleurs, il vous est proposé, compte tenu des nouveaux marchés passés début 2010, d'inscrire en AP, un programme 2010 dit de « reprise » de programmes antérieurs, à hauteur de 7,6 M€, correspondant aux opérations programmées en 2009 (ou avant), et qui n'avaient pas fait l'objet d'ordres de service travaux auprès des entreprises, le marché précédent ayant pris fin au 31/12/2009.

Parallèlement, bien évidemment, les dépenses restant à solder au titre de ces exercices antérieurs ont été réduites d'autant.

En CP, un crédit global de 18,7 M€ est prévu au projet de budget 2010, réparti entre les différents marchés restant à courir pour des raisons d'imputations comptables, le vote se faisant globalement au niveau du chapitre.

Compte tenu des nouveaux marchés, et malgré une diminution de la consommation des crédits en 2009 (10,861 M€), la volonté d'une accélération des réalisations devrait tendre vers une dépense en progression en 2010.

- Avances sur travaux :

En application des dispositions du CMP, les entreprises peuvent demander au SDE à bénéficier d'une avance pour tout bon de commande supérieur à 50 000€ HT, qui est remboursée lorsque les prestations exécutées atteignent 65% du montant de la commande.

Une enveloppe de 500 000€ est prévue pour honorer éventuellement de telles demandes, tant en dépenses qu'en recettes.

Qu'il s'agisse des subventions EP/TEL ou des travaux « ER », doit être annexé au budget un état des AP qui sont ouvertes sur chaque exercice, ainsi que des CP, avec leur réalisation lors de l'exercice, ainsi qu'un échéancier des dépenses restant à payer sur les exercices suivants. Ces annexes sont jointes au document budgétaire remis avec le présent rapport et permettent d'apprécier celles restant à payer au-delà de 2010.

-Travaux»chaufferies bois » :

Il n'y a pas d'opération nouvelle seulement la poursuite de celles déjà budgétisées en 2009 (Marcols, Valgorge, Montpezat).

- Opérations en coordination :

De la vingtaine d'opérations programmées début 2009, celles-ci sont désormais presque une centaine, ce qui démontre l'intérêt de cette procédure. Pour ces opérations, les crédits sont inscrits à la fois en dépenses et recettes, s'agissant d'opérations sous mandats. Passant de 0,984 M€ à 3,720 M€, elles participent à l'augmentation en volume du budget syndical.

RECETTES

	Projet de BP 2010	BP 2009
Excédent de fonctiont capitalisé	692 221 €	4 637 225 €
FACE	6 730 000 €	11 538 517 €
EDF/Art 8	565 000 €	1 130 893 €
PCT	150 000 €	/
Participat° des Particuliers (EXT)	100 000 €	100 000 €
Récupération TVA	2 600 000 €	5 272 597 €
Participat° Collectivités aux travaux ER	1 589 000 €	1 596 700 €
Emprunt	/	10 435 000 €
Chaufferies bois	1 839 910 €	1 983 000 €
Opérations en coordination	3 826 660	984 160 €
Récupérat° avances sur travaux ER	500 000 €	/
Virement de la section de Fonctionnement	11 010 209 €	5 814 000 €

COMMENTAIRES :

Rappelons, là encore, que les recettes 2009 cumulaient comme en dépenses, celles de 2009 et celles des programmes antérieurs pour tout ce qui concerne les travaux « ER », d'ou leur baisse en volume également.

- Excédent de fonctionnement capitalisé :
C'est la part (0,692 M€) prélevée sur l'excédent 2009 de clôture (6,888 M€) pour couvrir le déficit d'investissement 2009.
- FACE :
Il s'agit de la dotation susceptible d'être appelée au prorata des dépenses envisagées sur l'exercice, tant sur les reliquats à faire rentrer que sur les crédits alloués par le FACE au titre du programme 2010.
Pour information, les dotations FACE 2010 annoncées devraient être les suivantes :

	2010	2009
FACE A/B	4 295 200	4 299 750
FACE C	1 316 900	1 315 600
FACE S (fils nus)	153 400	168 350
FACE S (faibles sect°)	74 750	/
FACE DEGATS NEIGE	/	(780 000)
TOTAL	5 840 250 (+1%)	Hors dégâts neige 5 783 700

- EDF/ Art 8 :
Il s'agit de la dotation annuelle prévue par la convention « Art 8 », qui vient d'ailleurs à échéance cette année.
- PCT (Part Couverte par le Tarif) :
Elle résulte de la loi du 10 février 2000 et du protocole d'accord ERDF/FNCCR ; il s'agit de la participation d'ERDF aux travaux de raccordement au réseau. Elle se substitue aux anciennes aides FACE/TBI (tickets bleus individuels) et aux reversements d'ERDF pour les tarifs jaunes (puissance > à 36 KVA) et vient en déduction de la masse des travaux d'extensions de réseaux réalisés par le SDE, prise en compte dans le calcul de la redevance de concession.
- Participations des particuliers aux extensions de réseaux :
Malgré la révision des tarifs lors du dernier Comité Syndical, la recette prévisionnelle a été reconduite à l'identique (baisse des extensions individuelles dites « isolées »)
- Récupération des avances sur travaux « ER » :
Elle compense la dépense prévisionnelle et contribue à augmenter en volume le budget du syndicat.
- Participations des collectivités aux travaux « ER » :
Les participations en annuités continuent leur diminution, celles en capital leur progression ; la recette dépendra du volume des opérations qui seront soldées au cours de l'exercice.

- Chaufferies bois/ Opérations en coordination :
Il s'agit d'opérations « blanches », financièrement parlant, pour le Syndicat, celles-ci s'équilibrant en recettes et dépenses.
- Emprunt :
Sous réserve de la charge effective que représenteront les dépenses qui resteront à réaliser après le 31/12/2010 et qui ne s'équilibreront pas avec les recettes restant à venir, le projet de BP 2010, sans la reprise de ces reports, s'équilibre sans recours à l'emprunt, compte tenu du virement ci-dessous de la section de fonctionnement.
- Virement de la section de fonctionnement : 11 010 209 €-
Il provient, je le rappelle, à la fois du prélèvement, pour partie, sur l'excédent de clôture 2009 et, pour partie, de l'autofinancement réel (RRF - DRF) dégagé sur le surplus des recettes de fonctionnement de l'exercice 2010.

* * * *

Telles sont les grandes lignes de ce Budget Primitif 2010 « nouvelle formule » avec sa présentation en AP et CP en Investissement, qui, indépendamment des aspects techniques, liés à la comptabilité publique et aux contingences administratives - nouveaux marchés « ER » notamment, vise avant tout :

- d'une part, à optimiser nos moyens financiers, tant en recettes qu'en dépenses, pour les adapter au strict nécessaire de l'année,
- d'autre part et surtout, à répondre du mieux possible, par nos programmes de travaux, d'aides financières ou de prestations diverses, aux besoins de nos Collectivités adhérentes, tout en maîtrisant au mieux nos dépenses de fonctionnement.

Il s'élève, je vous le rappelle, en recettes et dépenses, à :

FONCTIONNEMENT	17 197 700,22 €
INVESTISSEMENT	33 180 860,40 €

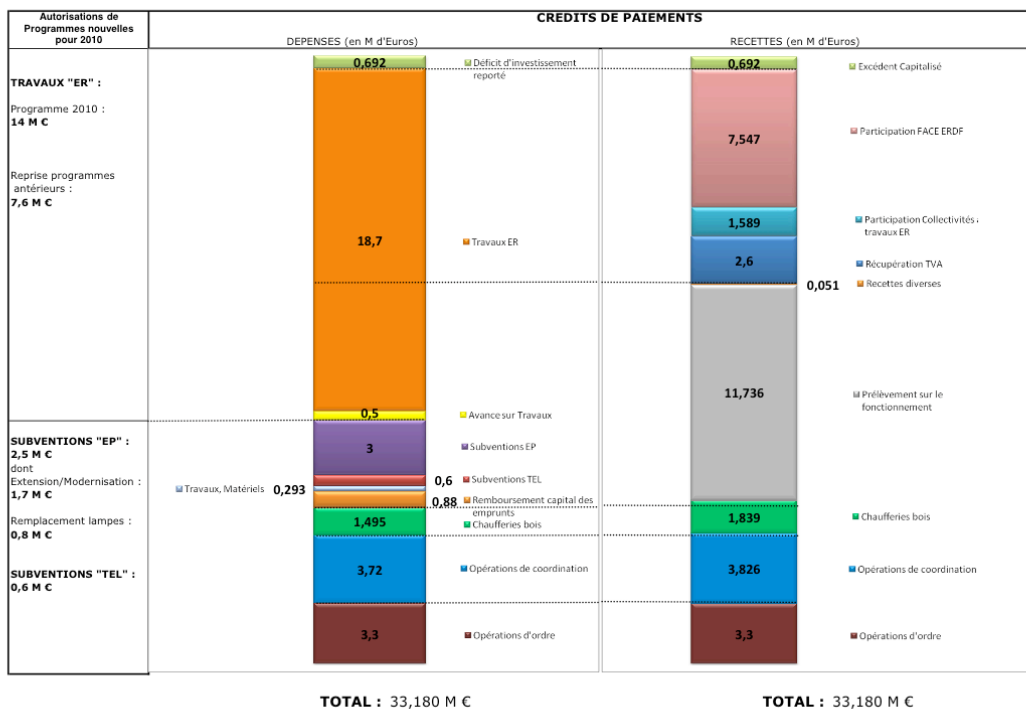
Il appartient au Comité Syndical de délibérer et statuer sur ce projet de Budget Primitif 2010.

Le Président,

Jacques GENEST

BUDGET PRIMITIF 2010

INVESTISSEMENT



BUDGET PRIMITIF 2010

FUNCTIONNEMENT

